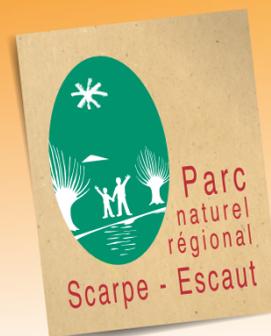


Pour quoi un Parc naturel régional en Scarpe-Escout ?



Le Parc naturel régional Scarpe-Escout est un territoire de 55 communes reconnu pour ses paysages, la diversité de sa flore et de sa faune, son patrimoine et ses milieux particuliers tels que les zones humides et les forêts. Autant de ressources reconnues aujourd'hui essentielles à la vie humaine.



Créé en 1968, Scarpe-Escout est l'aîné, en France, des 56 territoires labellisés Parc naturel régional. Limité à l'origine à Raismes-Saint-Amand-Wallers, le Parc naturel régional s'est étendu. Aujourd'hui, cet ensemble de 55 communes du Valenciennois et du Douaisis est envié pour la qualité de ses ressources naturelles et de ses paysages ainsi que pour son engagement à concilier développement économique et nature.

(appelées villes-portes) et 4 communes associées réalisent des programmes d'actions qui contribuent à un aménagement et un développement économique équilibrés et respectueux des ressources du territoire. Ces programmes sont aussi financés et parfois co-réalisés par le Conseil Départemental du Nord, le Conseil régional Hauts-de-France, l'Europe et l'appui d'Espaces naturels régionaux. Ils concernent différents domaines comme l'agriculture, la ressource en eau, l'urbanisme, la biodiversité ou l'éducation à l'environnement.

Le projet coordonné d'un territoire

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional qui regroupe à la fois la Région, le Département, les communes et les intercommunalités veille à la cohérence du développement de ce territoire par un schéma d'avenir, appelé Charte du Parc, document important puisqu'il oriente les contenus d'autres schémas locaux, comme les Schémas de cohérence territoriale pour les arrondissements (Douai, Valenciennes) ou les plans locaux d'urbanisme communaux ou intercommunaux. De même, la coopération avec le Parc naturel des Plaines de l'Escaut en Belgique permet d'assurer une cohérence à l'échelle européenne.



Le label international Ramsar reconnaît l'intérêt des milieux humides des Vallées de la Scarpe et de l'Escaut (ici la tourbière de Vred)

Limiter nos impacts sur l'environnement

Une des missions du Parc naturel régional Scarpe-Escout (elles sont fixées depuis 1994 par un décret du 1^{er} Ministre) est de sensibiliser les acteurs économiques et institutionnels, les publics scolaires et les habitants, à la fragilité des patrimoines locaux. L'objectif est de développer ensemble un territoire où il fait bon vivre, travailler, habiter, se promener, sans compromettre les ressources de demain. Un mot d'ordre qu'on retrouve dans les nombreux domaines d'action du Parc, qu'il s'agisse de développer les circuits courts par la promotion des produits locaux, d'expérimenter, avec des exploitants volontaires, des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement, d'accompagner les habitants et les communes pour entretenir les espaces verts et les jardins sans pesticides, ou encore de favoriser les énergies renouvelables.

"Renaturer"

Le Parc naturel régional Scarpe-Escout est l'un des PNR les plus densément peuplés et donc forcément très marqué par l'empreinte de l'homme. Afin de protéger des milieux reconnus pour leur très grande biodiversité, le Parc naturel régional a créé une équipe en régie qui gère des sites naturels d'exception appartenant aux communes, aux EPCI, au Département ou à la Région. Le Parc accompagne également les

maires et les présidents d'EPCI pour concevoir de façon durable des projets de quartiers, des centres de village, des zones d'activités, ou encore pour intégrer dans le paysage les antennes relais, les enseignes, etc. Il mobilise et accompagne tous les publics (élus, agents communaux, agriculteurs, éco-jardiniers, habitants, etc.) pour planter arbres et arbustes adaptés à l'accueil des faunes et flores locales, pour recréer des fossés et des mares, pour implanter des vergers communaux, pour limiter les entraves à la circulation de la faune terrestre et aquatique, pour rebâtir, finalement, ce que les spécialistes appellent la trame écologique ou trame verte et bleue, nécessaire à notre écosystème.

"Ouvrir" la nature

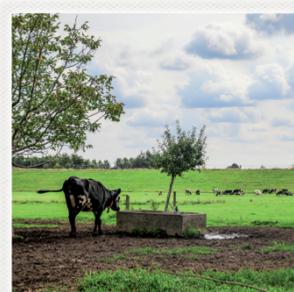
Le Parc n'a pas de grille ni de porte d'entrée et ses espaces ne sont pas des sanctuaires ! La nature est au contraire ouverte à tous, à la découverte, à l'observation scientifique, à l'apprentissage, aux sports et au bien-être, etc.



Elèves et enseignants montent des programmes pédagogiques avec le Parc



Acheter local permet de réduire les pollutions liées aux transports



Un agriculteur sur cinq est accompagné dans ses pratiques d'élevage et de culture



Les habitants écojardiniers s'échangent trucs et astuces pour éviter les pesticides



Les agents municipaux peuvent être formés à l'entretien des vergers communaux



Les habitants participent aux suivis d'oiseaux, insectes pollinisateurs, ecargots, etc.

Communes classées

Anhiers
 Aubry-du-Hainaut
 Bellaing
 Beuvrages
 Beuvry-la-Forêt
 Bousignies
 Bouvignies
 Brillon
 Bruay-sur-Escaut
 Bruille-lez-Marchiennes
 Bruille-Saint-Amand
 Château-l'Abbaye
 Condé-sur-l'Escaut
 Coutiches
 Crespin
 Erre
 Escautpont
 Fenain
 Flines-les-Mortagne
 Flines-les-Râches
 Fresnes-sur-Escaut
 Hasnon
 Haveluy
 Hergnies
 Hérin
 Hornaing
 Lallaing
 Landas
 Lecelles
 Marchiennes
 Maulde
 Millonfosse
 Mortagne-du-Nord
 Nivelles
 Odomez
 Oisy
 Quarouble
 Quiévrechain
 Râches
 Raimbeaucourt
 Raismes
 Rieulay
 Rosult
 Rumegies
 Saint-Amand-les-Eaux
 Saméon
 Sars-et-Rosières
 Thivencelle
 Thun-Saint-Amand
 Vicq
 Vieux-Condé
 Vred
 Wallers
 Wandignies-Hamage
 Warlaing

Communes associées

Saint-Aybert
 Nomain
 Rombies-et-Marchipont
 Dechy

Villes-portes

Anzin
 Denain
 Marly
 Orchies
 Pecquencourt
 Petite-Forêt
 Valenciennes

EPCI

Douais Agglomération
 Communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole
 Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut
 Communauté de communes Pévèle Carembaut
 Communauté de communes Cœur d'Ostrevent

-  Périmètre du Parc naturel régional
-  Communes associées
-  Villes-portes
-  Bois et forêts
-  Espaces urbanisés



Repères

- 55 communes classées, 4 communes associées, 7 "villes-portes", 5 EPCI.
- 1 90 000 habitants
- 48 500 hectares
- Espaces boisés : 12 300 ha
- Espaces humides à enjeux : 11 400 ha
- Une biodiversité rare : la Grande Douve, la Grenouille des Champs, le Butor étoilé,...

Les **communes** sont classées "Parc naturel régional" par décret. Elles participent au budget du Parc par une cotisation annuelle. Le Parc naturel régional Scarpe-Escaut compte 55 communes classées.

Les **communes associées**, en périphérie du territoire, ont souhaité participer à la mise en œuvre de la nouvelle Charte mais se sont déclarées après que le Conseil régional ait soumis à l'Etat la proposition du périmètre du territoire. Le Parc naturel régional Scarpe-Escaut compte 4 communes associées. Elles participent au budget du Parc.

Les **"villes-portes"**, en périphérie du territoire, constituent des pôles de service et d'emploi des communes du Parc. En sens inverse, les communes du Parc constituent le "poumon vert" de ces villes. Les échanges de services avec les "villes-portes" font l'objet de convention de partenariat précise. Les "villes-portes" participent au budget du Parc.

Les **Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)** adhèrent au Parc naturel régional et participent à son budget. Sur le territoire il y a 3 Communautés d'agglomération et 2 Communautés de communes.

Sources : IGN / GEOFLA® version 2.2 - IGN / BD Carthage® v3 - PNRSE / OCS 2009 - Charte du PNRSE, 2010-2025. Réalisation : PNR Scarpe-Escaut / SIG / AuG, Mars 2020.